



DECISION N° DEC 26.048/G

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'UN  
EQUIPEMENT SPORTIF A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE  
L'ASSOCIATION CULTURE POUR TOUS DES JEUNES DE  
BRUNOY**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.046/K en date du 28 avril 2026 portant sur la mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux,

VU le Contrat d'Engagement Républicain signé le 18 mai 2026 par Monsieur TAHAR Abdelkader, Président de l'association « CULTURE POUR TOUS DES JEUNES DE BRUNOY », annexé à la présente,

CONSIDERANT la demande de locaux faite par l'association CULTURE POUR TOUS DES JEUNES DE BRUNOY,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** la convention de mise à disposition non exclusive d'équipement sportif à titre gracieux à l'association « CULTURE POUR TOUS DES JEUNES DE BRUNOY » annexée au présent acte.

**ARTICLE 2 : PRECISE** qu'il n'y a pas d'incidence financière pour la commune.

**ARTICLE 3 : INDIQUE** que le montant de l'aide indirecte consentie par la commune à l'association pour la saison sportive 2024 - 2025 est précisé dans l'article 8 de ladite convention.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

**ARTICLE 5 :** Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex**

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 90 89 - Courriel : [monseur@mairie-brunoy.fr](mailto:monseur@mairie-brunoy.fr) - [www.brunoy.fr](http://www.brunoy.fr)

*Tout courrier doit être adressé directement au Maire*

DECISION N° DEC 26.048/G

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'UN EQUIPEMENT SPORTIF A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTURE POUR TOUS DES JEUNES DE BRUNOY**

**ARTICLE 6** : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 21 mai 2026

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 21/05/2026



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.048/G

Objet de l'acte : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'UN EQUIPEMENT  
SPORTIF A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTURE POUR  
TOUS DES JEUNES DE BRUNOY

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 3 - Locations

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260521-BRU\_AR\_26013\_1-AR

Date de l'acte : 21/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_26013\_1

Date de réception en Préfecture : 21 mai 2026